Envoyé en préfecture le 07/01/2026
Reçu en préfecture le 07/01/2026
Publié le
ID : 056-215600172-20251217-2025132-DE

Département du **MORBIHAN**
COMMUNE DE BIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 17 Décembre deux mille vingt-cinq, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de BIGNAN dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Mme Chantal BIHOËS, maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23
Date de la convocation du Conseil Municipal : 10 Décembre 2025

Etaient présents : MM. BIHOËS Chantal, Maire, LE CORF Henri, LE GOFF Philippe, BEGUIN Christelle, LE BRUN André, LE HASIF-BARGAIN Sandrine (arrivée point 2025-130) - adjoints au maire, PERRON Eliane, LE POULICHET Yves-Marie, JAFFRE Christelle, JEHANNO Yves, LE ROUX Sandrine, LOHEZIC Mikaël, CLEQUIN Yolande, RIBAULT Joséphine, MOREAC Jean-Michel, LECOMTE Yolande.

Procurations : Mme GABEL Géraldine à Mme LE ROUX Sandrine, M. LE SOURD Guénaël à M. LE CORF Henri

Absents : M. CONAN David, Mme LE MEITOUR Eloïse, MM. BRET Christophe, DANO Audric, Mme CARO Isabelle.

Désignation du secrétaire de séance
M. Yves-Marie LE POULICHET, Conseiller Municipal, est désigné comme secrétaire de séance.

2025 - 132 – Grillage lotissement Rosa BONHEUR : choix du prestataire

M. Henri LE CORF, Adjoint, présente les devis reçus pour la fourniture et la pose d'une clôture, entre la propriété des époux QUENTIN et deux des lots du lotissement Rosa BONHEUR :

- SARL Turbaux de Crédin pour un montant de 2 795 HT (plaque de soubassement de 0.25cm) + 100 € pour arracher souche si besoin
- Ets Le Vallois de Josselin pour un montant de 2 800 € HT (plaque de soubassement de 0.25cm)
- Ets Le Luhern de St Jean Brévelay pour un montant de 4 500€ HT (plaque de soubassement de 0.50 cm)

Il précise que la commission travaux, réunion le 6 décembre dernier, préconise de retenir la société TURBAUX, moins disante.
M. Philippe LE GOFF, Adjoint, s'occupera, quant à lui, de constituer le dossier d'urbanisme de ces travaux.

Mme Le Maire appelle à la vigilance quant à l'implantation de ce grillage sur le domaine communal. De plus, elle informe le Conseil que la réception des travaux a eu lieu dans l'après midi et ce sans réserve pour la partie viabilisation. Il reste ERS, pour Morbihan Energies, avec un intervention programmée le 19 janvier prochain et en février la levée des candélabres. Enfin, elle précise que la commission d'attribution des lots s'est réunie la vielle et que les lots ont été « attribués » et le Conseil sera appelé à décider de ces ventes dès que les pièces complémentaires seront reçues.

Envoyé en préfecture le 07/01/2026
Reçu en préfecture le 07/01/2026
Publié le
ID : 056-215600172-20251217-2025132-DE

Le Conseil, après avoir entendu les explications de M. Henri LE CORF et à l'unanimité

DECIDE de retenir la proposition de la société TURBAUX et AUTORISE Mme Le Maire à intervenir à sa signature.

Certifié exécutoire

Transmis en Préfecture le 7 Janvier 2026
(voir ci-dessus référence de télétransmission)

Cachet de la mairie

Publié : 24 décembre 2025
Le maire : Chantal BIHOES

Pour copie certifiée conforme

Mme le maire, Chantal BIHOES

Le Secrétaire de séance